

Nos prestations

Emplacement nu

Il s'agit d'un emplacement nu pour votre tente, caravane ou camping-car.

Votre séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend 1 ou 2 personnes, l'emplacement, votre installation, votre véhicule et l'accès aux infrastructures. Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques...) ne sont pas compris dans le forfait et s'ajoutent à ce dernier. Il y a également lieu d'ajouter la taxe de séjour, selon le nombre de personnes de plus de 18 ans.

La remise de l'emplacement nu se fait à partir de 14H00 et jusqu'à 19H00 et les départs s'effectuent avant 12H00, pour tout départ au-delà de 12h00, une nuit supplémentaire sera due. Une prolongation peut s'effectuer sur place si nous avons des disponibilités. Le nombre de personnes sur un emplacement est limité à 6. Vos souhaits pour un emplacement sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée. Aucune réservation ne sera consentie pour un numéro d'emplacement précis. Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

Forfait nature : 1 emplacement pour 1 ou 2 personnes, 1 camping-car ou 1 caravane ou 1 tente avec 1 voiture.

Forfait confort : Forfait nature + électricité

L'hébergement localif

Toute location est nominative et ne pourra être cédée sans accord écrit du camping. Nos prix comprennent les personnes suivant la capacité de l'hébergement (il est interdit de dépasser la capacité de l'hébergement, si le camping constatait que la capacité de l'hébergement est dépassée, le client devra prendre un localif supplémentaire en fonction des disponibilités du camping ou bien faire partir la ou les personnes en trop), eau, gaz, électricité, un véhicule, l'accès aux infrastructures. Votre hébergement devra être remis en l'état lors de votre départ, le ménage doit être fait. Il est interdit de fumer dans les localifs.

Vos souhaits pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée. Aucune réservation ne sera consentie pour un numéro d'emplacement précis. Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

Remise des clés des localifs

La remise des clés se fait à partir de 15h00 et jusqu'à 19h00 maximum.

Etat des lieux et départ

L'état des lieux se fera le dernier jour de votre séjour sur RDV entre 8H00 et 10H00 en haute saison et sur RDV le reste de la saison en fonction des heures d'ouverture de l'accueil et toujours avant 10h00. Si l'état des lieux ne peut être effectué pour cause de départ anticipé ou bien en dehors des horaires cités ci-dessus la caution sera conservée et détruite après inventaire par le loueur s'il n'y a pas de dégradation ou de manquant. Le départ doit avoir lieu avant 10H00 et immédiatement après l'état des lieux. L'accès aux infrastructures du camping n'est plus possible après l'inventaire de départ.

Les activités annexes

Toute activité gratuite ou payante, peut dans certaines circonstances indépendantes de notre fait, être modifiée ou annulée lors de votre arrivée sur le site. A ce titre notre responsabilité ne saurait être engagée, aucun dédommagement ou remboursement ne sera effectué.

Les prestations et infrastructures

Toute prestation gratuite, payante ou incluse (fourniture d'eau chaude ou froide, d'électricité, de gaz, accès wifi, piscine, toboggans, sanitaires, barrières d'accès, chauffe eau, frigo, restauration, ... liste non exhaustive), qui serait en panne, indépendamment de la volonté du gérant du camping, et ceci quel qu'en soit la durée, ne saurait engager sa responsabilité et à ce titre aucun dédommagement ou remboursement ne sera effectué.

Suppléments

Quelque soit la formule adoptée, des frais supplémentaires seront facturés pour les véhicules supplémentaires, les tentes supplémentaires, les animaux, les visiteurs. Nos prix TTC, n'incluent pas la taxe de séjour. Ils sont facturés simultanément avec votre hébergement, payables aux mêmes échéances de règlement, non modifiables ni remboursables à votre arrivée sur le site. Les prix sont indiqués en Euros, TVA comprise au taux en vigueur au jour de la passation de commande. Tout changement du taux à la date de facturation pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services correspondants, ce que reconnait et accepte le Client.

Règlement du séjour

Modes de paiement acceptés

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants : chèque bancaire et chèque postal français, chèque vacances, mandat postal ou cash, carte bancaire, virement bancaire et espèces. Pour tout règlement par chèques vacances ou VACAF, la commission que nous prélevons ces organismes vous sera facturée 1,2% du montant du règlement. Sur place le règlement par chèque n'est pas accepté.

Modalités de règlement

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par écrit et accompagnée du contrat de réservation rempli et signé, du règlement d'un acompte comprenant 30% des frais de séjour, les frais de dossier et la cotisation pour l'assurance annulation (si souscrite). Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par l'acheteur, d'une confirmation d'inscription écrite émise par le camping.

Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais indiqués, celui-ci est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation écrites ci-après s'appliquent.

Réservation de dernière minute

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date d'arrivée doit être payée intégralement et par carte bancaire uniquement.

Arrivée retardée et départ anticipé

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre bon de réservation, la totalité du séjour ainsi que tous les suppléments commandés resteront dus. Quelqu'un soit la raison, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée.

Non présentation sur le camping

Pour une réservation d'une location ou d'un emplacement qui ne serait pas occupée à 19h00 le jour d'arrivée prévu par le contrat et en l'absence d'un message justifiant un retard, l'emplacement ou la location pourra être reloué le lendemain à partir de 12h00. Passé ce délai et sans nouvelles écrites du client, la réservation est annulée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Versement d'acompte

Il est obligatoire afin de garantir votre séjour, il doit être réglé dans un délai de 7 jours, sans quoi votre option sera annulée. Son montant est de 30% du montant du séjour + les frais de dossier + l'assurance annulation si souscrite. Le solde est payable 30 jours avant la date d'arrivée.

Annulation

Du fait de l'acheteur

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé ou email, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier :

Le camping Domaine de Gajan vous propose une assurance Annulation et Interruption facultative dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campeze Couvert dans la limite des cgv de l'assureur.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales de l'assureur (disponible sur le site www.campeze-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs. Toute modification pouvant entraîner la modification du montant de la redevance devra être signalée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le contrat sera résilié de plein droit et la totalité du séjour restera acquise ou due au loueur. Pour une annulation survenant moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le solde reste dû au camping. Si la totalité du séjour a été réglé, il sera conservé par le camping.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation. Conditions d'applications : Voir les Conditions générales de vente de l'assurance.

Du fait du camping :

En cas d'annulation du fait de du camping sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Dépôt de garantie/caution

Pour les hébergements localifs, un dépôt de garantie de 500 euros vous sera demandé à votre arrivée (par chèque, ou carte bancaire, en espèces ou en chèques vacances), aucune remise de clé ne sera consentie sans remise de caution. Dans ce cas-là le client ne pourra pas accéder à sa location ou aux infrastructures du camping. S'il ne peut pas fournir la caution, il devra quitter les lieux sans dédommagement ni remboursement du séjour et le camping pourra disposer de la location à sa convenance. Le dépôt de garantie, vous sera restitué en fin de séjour si vous êtes présent à l'inventaire. En cas de départ en dehors des horaires de la réception la caution sera détruite par le camping sauf en cas de dégradation, de manquants ou de ménage non fait ou mal fait. Pour les cautions en espèces ou chèques vacances l'état des lieux sera fait obligatoirement pendant les heures d'ouverture de la réception.

Le camping se réserve le droit de garder la caution en cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu ou bien de quelque matériel sur le camping. Un inventaire du matériel pour les locations est remis au client à son arrivée (avec le prix unitaire par article), il appartient au client de signaler dans un délai de 2 heures après son arrivée, tout manquant ou toute dégradation qu'il aurait pu constater ou un ménage non satisfaisant (le client ne doit pas refaire le ménage qu'il aurait jugé insatisfaisant mais le signaler à l'accueil, le camping se chargera de reprendre ce ménage) en aucun cas le client ne pourra prétendre laisser un mobil Home sale à son départ.

Le camping se réserve le droit de déduire la somme de 60 € ou 80 € suivant le modèle de la location, s'il juge que le ménage n'a pas été effectué ou jugé incorrect lors du départ.

Le camping se réserve aussi le droit de déduire la somme de 20 euros en cas de non dégivrage du réfrigérateur (le frigo et/ou congélateur devant être dégivré et éteint avant votre départ). En cas de dégradation d'un matériel à l'intérieur d'une location ou au sein du camping, la caution sera conservée par le camping, un devis de réparation ou de remplacement sera établi par le camping, les frais d'expertise s'il y a lieu et/ou les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge exclusive du client.

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, Le camping Domaine de Gajan informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

Mineurs

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur le camping.

Responsabilité et assurance

Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes ou animaux qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. **Le client devra souscrire une assurance responsabilité civile villégiature.**

Visiteurs

Tout visiteur doit être déclaré à la réception pendant les heures d'ouverture et devra s'acquitter de la redevance en vigueur. Un visiteur non déclaré sera expulsé du camping sans discussion possible. Les visiteurs n'ont pas accès à l'espace aquatique.

Espace jeux d'enfant-espace aquatique

Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents. Des consignes de sécurité sont affichées à l'entrée de la piscine et des toboggans. Ces consignes devront être respectées. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

Animaux

Les chiens et les chats exceptés les chiens de catégorie 1 et 2, sont autorisés dans le camping. Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée au camping. Les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires. Les animaux ne doivent pas être laissés seuls dans les locations ou sur les emplacements. Un forfait ménage/désinfection pourra être facturé si les locations ne sont pas laissées dans un état de propreté impeccable.

Règlement du camping

Le règlement complet est affiché à l'entrée du camping et à la réception. Chaque locataire ou campeur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte de s'y conformer.

Expulsion du camping

En cas de non-respect d'une seule clause du règlement intérieur ou des conditions générales de ventes, en cas d'agression verbale ou physique envers la direction ou d'un membre du personnel, d'un sous-traitant du camping, ou d'un autre client, en cas de non-déclaration d'un seul occupant ou visiteur ou en cas de fausse déclaration, le client et les personnes l'accompagnant, seront expulsés du camping sans préavis, sans discussion possible et immédiate. Aucun dédommagement ou remboursement de séjour ou d'un logement ne saura être effectué ce soit au départ ou lors d'une réclamation ultérieure.

Réclamations

Toute réclamation éventuelle à la suite d'un séjour, devra être formulée par écrit, et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 15 jours suivant votre départ. Toute réclamation ultérieure sera rejetée.

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement par une réclamation écrite telle que décrite ci-dessus, tout client du camping à la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

- Le CMAP (Centre de médiation et d'Arbitrage de Paris- CCI de Paris) / Saisine par mail : consommation@cmap.fr / Saisine par voie postale : 39, avenue F.D. Roosevelt 75009 PARIS / Téléphone : 01 44 11 95 4011

Droit à l'image

Vous autorisez le camping à utiliser tout support photos ou vidéos de vous ou de vos enfants ou toute personne vous accompagnant que vous aurez préalablement informées (inscrite au contrat ou visiteur) qui pourrait être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping. Veuillez nous tenir informés par écrit (cet écrit devra être contresigné par la direction) si vous ne souhaitez pas figurer sur ces supports de communications.

Pour les professionnels

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.



Camping Domaine de Gajan****

651 rue Pie Bouquet - 34160 BOISSERON - info@campingdomaindegajan.com - Tél : +33(0)4 66 80 94 30

Siret 539216948 00029 - Classement**** tourisme - 115 emplacements - arrêté préfectoral N°2011-I-2500 du 24/11/2011 code APE 5530Z

